

délibération :
D_2016_2_8

L'an deux mille seize, le vendredi 12 février à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 08 Février 2016

Présents : 21

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

Votants : 23

**Objet : Convention SDEG -
Travaux d'éclairage public**

Pouvoirs :

Monsieur TROUSSICOT Franck a donné pouvoir à CARTERET Michel
Madame HITIER Marie-Christine a donné pouvoir à RELET Graziella

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur TROUSSICOT Franck, Madame HITIER Marie-Christine

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire rappelle que, suite à des travaux d'égoutage sur la commune, un lampadaire, situé près des écoles, a été détérioré. Il rappelle que le SDEG16 assure l'éclairage public du site et a la compétence pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'éclairage public. Le remplacement du lampadaire s'avère nécessaire.

Il présente au conseil :

- le devis établi par le SDEG16, qui s'élève à 641,14 €TTC avec une participation de la commune fixée à 347,28 €,
- le projet de convention à passer entre la commune et le SDEG16 pour le versement d'un fonds de concours au SDEG16 permettant à la commune de financer ces travaux en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte le plan de financement des travaux avec une participation communale de 347,28 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à passer entre le SDEG 16 et la Commune pour le versement d'un fonds de concours,
- autorise la maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 12/02/2016, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le

18 MARS 2016

Le Maire,

Michel CARTERET.

